

INFORMATIONS IMPORTANTES

LOCATAIRES



Bienvenue dans votre nouveau logement ! En cas de problème ou de question, voici comment communiquer avec les Entreprises Lachance

- **Pour une demande de réparation ou de service** : <https://lachance.qc.ca/espace-client>
- **Pour toute autres demande général** : location@lachance.qc.ca
- **Urgence seulement** (ex. : dégât d'eau, perte de clé) : composez le 819-820-1545, puis sélectionnez l'option 2, suivie de l'option 3

ÉTAT DES LIEUX À L'ARRIVÉE

Un constat des lieux doit être effectué lors de votre emménagement.

- Inspectez soigneusement le logement.
- Signalez tout dommage, bris ou appareil défectueux dès que possible.

ABONNEMENT À HYDRO

Dès votre arrivée, il est important de faire votre abonnement auprès d'Hydro.

Hydro-Sherbrooke: <https://www.sherbrooke.ca/fr/hydro-sherbrooke/abonnement>

Hydro-Magog: <https://www.ville.magog.qc.ca/informations-services/hydro-magog/>

Hydro-Québec: <https://www.hydroquebec.com/residentiel/espace-clients/demenagement/devenir-client.html>

ASSURANCE HABITATION

L'assurance habitation est obligatoire pour tous les locataires. Nous recommandons de souscrire une couverture de responsabilité civile d'au moins 2 millions de dollars. Cette protection est essentielle pour :

- Protéger vos biens personnels
- Couvrir les dommages causés à l'immeuble ou aux parties communes en cas de sinistre (incendie, dégât d'eau, bris accidentel, etc.)

INSTALLATION DE VOS APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

Une installation incorrecte peut causer des dommages importants et parfois coûteux. Avant d'utiliser vos appareils, vérifiez chaque branchement et assurez-vous que tout est correctement installé.

ERREURS COURANTES À ÉVITER

- Laveuse : Tuyaux d'eau chaude et d'eau froide inversés ou mal raccordés.
- Lave-vaisselle : Branchement électrique incorrect ou tuyau d'évacuation mal installé.
- Évier : Oublier de connecter le tuyau de renvoi du lave-vaisselle peut provoquer une fuite d'eau. Si vous n'avez pas de lave-vaisselle, assurez-vous que le tuyau de renvoi est bouché correctement.

IMPORTANT en cas de doute, faites toujours appel à un professionnel qualifié. Veuillez noter que les Entreprises Lachance ne prennent pas en charge les branchements d'appareils.

INFORMATIONS UTILES

Il n'y a pas d'eau

Il est possible que l'arrivée d'eau ait été fermée après certains travaux.

Vérifiez les valves près du chauffe-eau, généralement situées dans un placard ou une salle de rangement.

Assurez-vous qu'elles soient ouvertes.

Il n'y a pas d'eau chaude

Si vous avez de l'eau froide uniquement, le chauffe-eau pourrait être désactivé.

1. Localisez le panneau électrique (souvent dans une chambre).
2. Repérez le disjoncteur du chauffe-eau. Assurez-vous qu'il est en position ON.
3. Attendez 30 à 60 minutes pour que l'eau chauffe.

Prise de courant qui ne fonctionne pas

1. Localisez le panneau électrique (souvent dans une chambre).
2. Repérez le disjoncteur qui est en position OFF et le remettre en position ON

Plinthes électriques

Assurez-vous que rien n'obstrue vos plinthes électriques à moins de 6". Si votre plinthe est obstruée, cela peut causer des risques de feu et fera en sorte qu'elle sera aussi beaucoup moins performante pour la dissipation de votre chauffage.

QUESTIONS FRÉQUENTES

Quel est mon numéro de stationnement ?

Consultez le plan de stationnement ou votre bail qui vous ont été envoyés par courriel. Si vous ne l'avez pas reçu, contactez votre agent de location.

Quel est mon code Wi-Fi ?

Si votre logement comprend un service Internet, référez-vous au courriel qui vous a déjà été envoyé. Si vous ne l'avez pas reçu, contactez votre agent locatif. *Pensez à vérifier vos courriels indésirables.

Comment fonctionnent les bornes de recharge électrique ?

Si vous n'avez pas de borne électrique et que vous désirez en obtenir une*, vous devez effectuer un billet de service : <https://lachance.qc.ca/espace-client>. *certains immeubles ne le permettent pas

- Immeubles de 20 logements et moins : La borne est connectée à votre propre compteur électrique. Vérifiez que le disjoncteur (breaker) du panneau électrique est en position ON.
- Immeubles de 20 logements et plus : Utilisation via l'application Eddie.
Guide disponible ici : <https://lachance.qc.ca/espace-client>

Quel est mon numéro de case postale ?

Deux types de boîtes postales peuvent être disponibles selon votre immeuble :

- Boîte interne (gérée par le propriétaire) :
Située à l'intérieur de l'immeuble. La clé vous est remise directement par les Entreprises Lachance.
- Boîte communautaire (Postes Canada) :
Située à l'extérieur de l'immeuble. Pour obtenir votre clé, vous devez faire une demande auprès de Postes Canada : <https://www.canadapost-postescanada.ca/scp/fr/soutien/bc/recevoir/boites-postales-communautaires/par-ou-commencer-boite-postale-communautaire.page>

Quelle est la couleur de peinture de mes murs ?

Code de couleur : DK33400, Numéro de produit : 160-0

Cette peinture doit être utilisée pour des retouches ou pour repeindre les murs si nécessaire.

Comment fonctionne l'échangeur d'air ?

Si vous avez ce contrôle d'échangeur d'air vous devez le faire fonctionner selon ces modes :

- Circulation de l'air intérieur (**MODE À PRIVILÉGIER**)
- Circulation de l'air avec l'extérieur – basse vitesse*
- Circulation de l'air avec l'extérieur – haute vitesse*
- Arrêt

*Les modes de circulation avec l'air extérieur ne doivent être utilisés que lorsque vous constatez un taux d'humidité trop élevé dans votre logement.



Pour tous les autres modèles de contrôle, il est conseillé d'ajuster votre échangeur d'air en mode Éco 1 ou Recirculation :

RÉSUMÉ

UTILISATION DE VOTRE ÉCHANGEUR D'AIR

**HIVER
AUTOMNE
PRINTEMPS**

Périodes plus froides

→

**ÉCO 1**

Mode recommandé pour une meilleure efficacité énergétique.

**ÉTÉ**

Période chaude

→

**RECIRCULATION**

Permet de réduire l'humidité et améliorer le confort.

**À NE PAS OUBLIER**

Nettoyage des filtres tous les 3 à 6 mois

Pour assurer une qualité d'air optimale.

